Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_166-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SEIZE JUIN À VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L. 5211.7 et L. 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance Maison Intercommunale d'Ercé-Près-Liffré

Date de convocation 10 juin 2026

Présents MMES : L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, I. GAUTIER, N. HEUZÉ-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER.
MRS : O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, G. DUMONT, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, F. TROUVÉ, D. VEILLAUX.

Absents représentés MMES A. BEAULIEU (POUVOIR À J-M PELLEN), K. CHESNAIS-GIRARD (POUVOIR À A-L. OULED-SGHAÏER), S. CHYRA (POUVOIR À O. BARBETTE), C. GILLET (POUVOIR À D. VEILLAUX).
MRS J. DELAUNAY (POUVOIR À B. VANNIER), Y. LE ROUX (POUVOIR À J. BÉGASSE), V. LEMIÈRE (POUVOIR À M. LANGLAIS-ELLEOUET), R. SALAÜN (POUVOIR À C. BRIDEL).

Absent C. LEMOINE

Secrétaire de séance M. D. VEILLAUX

RESSOURCES HUMAINES

Évolution du tableau des emplois et des effectifs - Approbation

Rapporteur : Emmanuel FRAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8 ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes Liffré-Cormier Communauté ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_166-DE

VU le tableau des emplois et des effectifs ;

VU les avis rendus par le comité social territorial du 8 juin 2026.

Il est exposé ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est également nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en cas de création, de suppression, ou de modification d'un poste (grade, catégorie hiérarchique, temps de travail).

Les suppressions de postes doivent obligatoirement recueillir l'avis du comité social territorial avant que l'organe délibérant prenne sa décision.

Les modifications d'emplois correspondent à des suppressions et/ou créations d'emplois. Par exemple, la modification du ou des grades sur lesquels est ouvert un emploi ou le changement de statut d'un poste.

L'avis du Conseil Communautaire sur les suppressions et créations d'emplois proposées ci-après est donc sollicité :

<u>Modifications d'emplois</u>

FILIERE	CAT.	GRADES DU POSTE	INTITULE DU POSTE	POLE	DIRECTION / SERVICE	TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE	PRECISIONS / COMMENTAIRES
Filière animation	B C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2e classe Adjoint d'animation	Animateur.trice Espace jeunes Ercé-près-Liffré	PECJST	Service Enfance / Jeunesse	TNC 30,5/35 **TC**	Modification de la quotité de temps de travail du poste → passage à temps complet
Filière animation	B C	Animateur Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2e classe Adjoint d'animation	Animateur.trice et adjoint.e de direction EJ SADC	PECJST	Service Enfance / Jeunesse	TNC 33/35 **TC**	Modification de la quotité de temps de travail du poste → passage à temps complet
Filière animation	B C	Animateur Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2e classe Adjoint d'animation	Directeur.trice – Animateur.trice Jeunesse à l'EJ CHASNE SUR ILLET **Directeur.trice ALSH Livré-sur-Changeon**	PECJST	Service Enfance / Jeunesse	TC	Transfert de l'agent chargé d'assurer la direction de l'ALSH de Livré-sur-Changeon. Utilisation d'un poste vacant et inutilisé au TEE pour créer un emploi de direction ALSH Livré-sur-

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_166-DE

							Changeon.
Filière animation	B C	Animateur Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2e classe Adjoint d'animation	Directeur.trice EJ Chasné-sur-Illet **Animateur EJ Chasné-sur-Illet**	PECJST	Service Enfance / Jeunesse	TC	Suppression d'un emploi de direction EJ et création d'un emploi d'animation EJ.
Filière animation	B C	Animateur Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2e classe Adjoint d'animation	Directeur.trice espace jeunes Livré-sur-Changeon **Animateur EJ Livré-sur-Changeon**	PECJST	Service Enfance / Jeunesse	TC	Suppression d'un emploi de direction EJ et création d'un emploi d'animation EJ.
Filière animation	B C	Animateur Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2e classe Adjoint d'animation	Directeur.trice espace jeunes Mézières-sur-Couesnon **Animateur EJ Mézières-sur-Couesnon**	PECJST	Service Enfance / Jeunesse	TNC 29/35 **TC**	Suppression d'un emploi de direction EJ et création d'un emploi d'animation EJ.
Filière sportive	**A** B	**Conseiller Technique des APS** Éducateur des APS Éducateur des APS principal 2ème classe Éducateur des APS principal 1ère classe	Responsable Sports terrestres	PECJST	Service Sports Terrestres	TC	Ouverture du poste au grade de CTAPS suite réussite concours du titulaire afin de pouvoir nommer l'agent sur ce grade.
Filière administrative	B C	Rédacteur Adjoint Administratif Adjoint Administratif principal de 2ème classe Adjoint Administratif Principal de 1ère classe"	Assistant.e administratif Gestionnaire administratif.ve	PDGRESS	Secrétariat Général	TC	Suppression d'un emploi d'assistant. e administratif.ve Pet création d'un emploi de gestionnaire administratif.ve. Ouverture de l'emploi au grade de rédacteur à l'instar des autres emplois fléchés sur l'emploi repère de gestionnaire.
Filière culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe Assistant d'enseignement artistique	Professeur.e de musique Trompette	PECJST	École de Musique	TNC 7,75/20 TNC 3/20	Diminution du temps de travail du poste afin de rester pour l'agent occupant le poste dans la limite maximale de 23/20 dans le cadre du cumul de ses emplois à temps non complet
Filière culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe Assistant d'enseignement artistique	Professeur.e de musique Trompette	PECJST	École de Musique	TNC 7,75/20 TNC 4,75/20	Création d'un emploi TNC 4,75/20 afin de compenser à réduction du temps de travail de l'emploi (passage de 7,75/20 à 3/20)
Filière technique	B	Technicien	Technicien.ne SIG et géomatique	PDGRESS	Service Numérique et Informatique	TC	Suppression d'un emploi en contrat de projet et création du même emploi en emploi permanent. Le

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_166-DE

							poste actuellement créé en contrat de projet ne correspond pas à la nature du besoin qui est pérenne. La transformation de cet emploi (contrat de projet) en emploi permanent correspond au besoin de l'organisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des emplois et des effectifs telles que présentées ci-avant ;

- **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Président de Liffré-Cormier Communauté ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 22h14.

Fait à Ercé-Près-Liffré, le 16 juin 2026.

Le Président, **La Secrétaire de séance,**

Guillaume BÉGUÉ David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.